

ZEPPLIN®

Carte d'identité

■ **Zepplin®** : Marque déposée BASF

■ **AMM n°** : 9700369

■ **Composition** : 100 g/l de quinmérac + 325 g/l de chloridazone.

■ **Formulation** : Suspension concentrée

■ Classement toxicologique :

Mentions de danger :

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



ATTENTION

■ Usages et doses autorisés :

sur betteraves industrielles et fourragères : 5 l/ha.

Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer plus d'un an sur deux toute préparation contenant du quinmérac (fractionnement possible) sauf recommandations spécifiques pour toutes autres spécialités.

■ Distance aux points d'eau :

respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau (cf arrêté du 12/09/2006)

■ **Délai de rentrée dans les parcelles** : 48 heures

■ **Délai d'emploi avant récolte** : 90 jours

■ Protection utilisateur lors de la manipulation du produit :

gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Pour tous les produits cités, avant toute utilisation se reporter aux conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du bidon.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France S.A.S-Division Agro recommande Osmofilm®. Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France S.A.S Division Agro	ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	ou www.phytattitude.fr
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S Division Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	ou www.adivalor.fr

Isard®, marque déposée BASF - AMM : n° 9900251 - Composition : 720g/l dmta-p - Formulation : EC - Classement toxicologique : DANGER - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Safari®, marque déposée E.I. du Pont de Nemours and Company - AMM : n° 9200073 - Composition : 50 % de triflusulfuron-méthyle - Formulation : WG - Classement toxicologique : Attention - H351 : Susceptible de provoquer le cancer - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Édition de septembre 2016 - 842BEHE0916R - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com

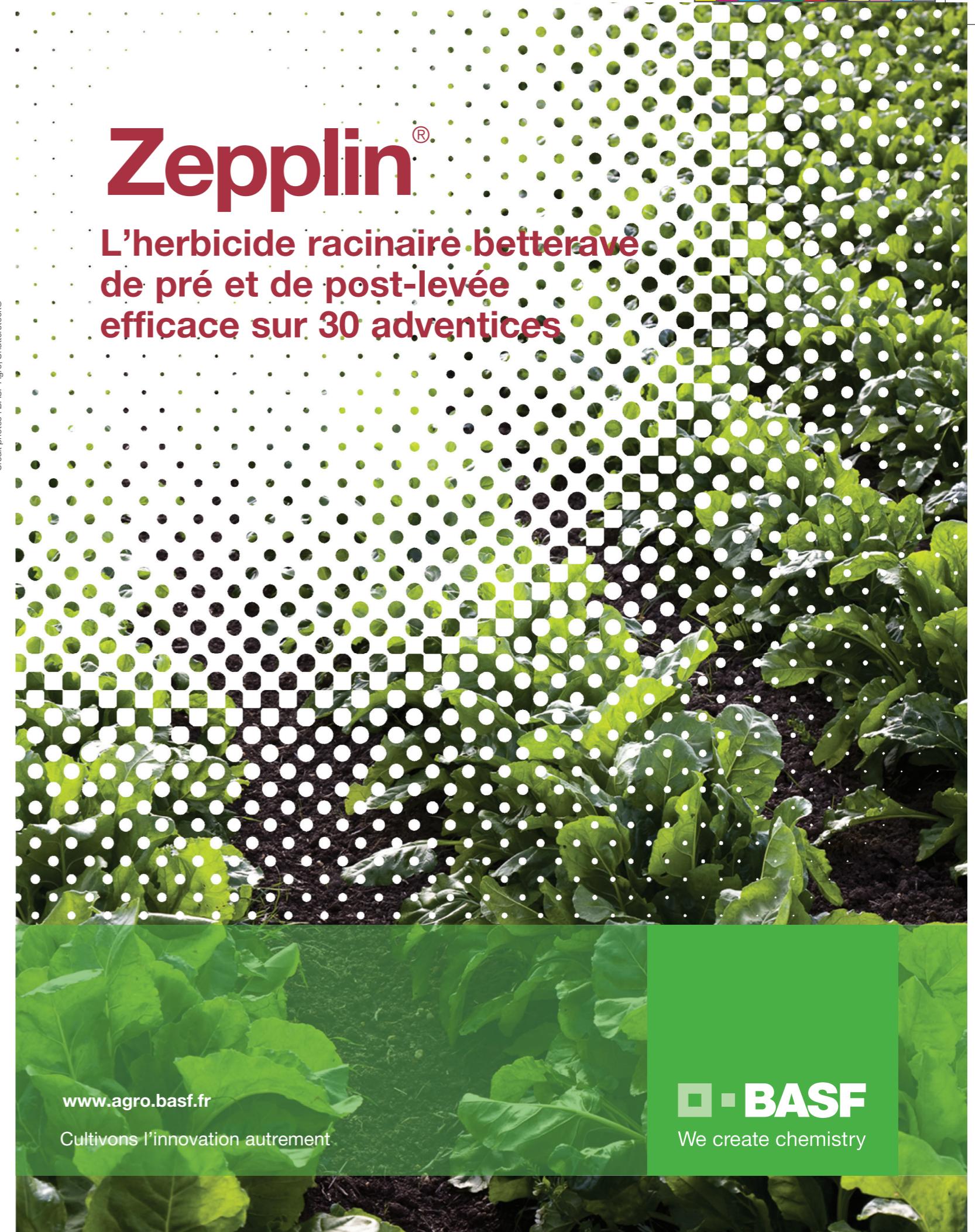
BASF France SAS - division Agro

21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél. : 04 72 32 45 45

Zepplin®

L'herbicide racinaire betterave de pré et de post-levée efficace sur 30 adventices

Credit photos : BASF Agro, Shutterstock®



BASF

We create chemistry

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Zepplin® en pré-levée

Bénéfices de Zepplin en pré-levée

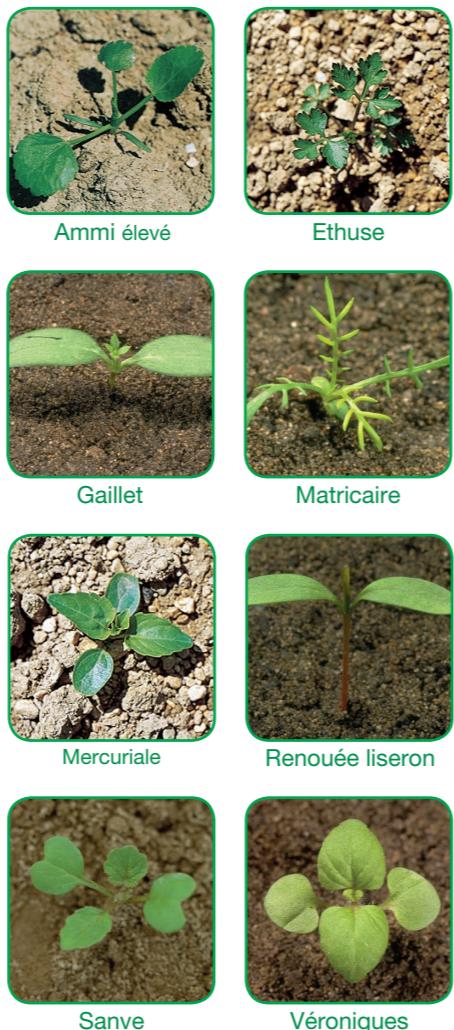
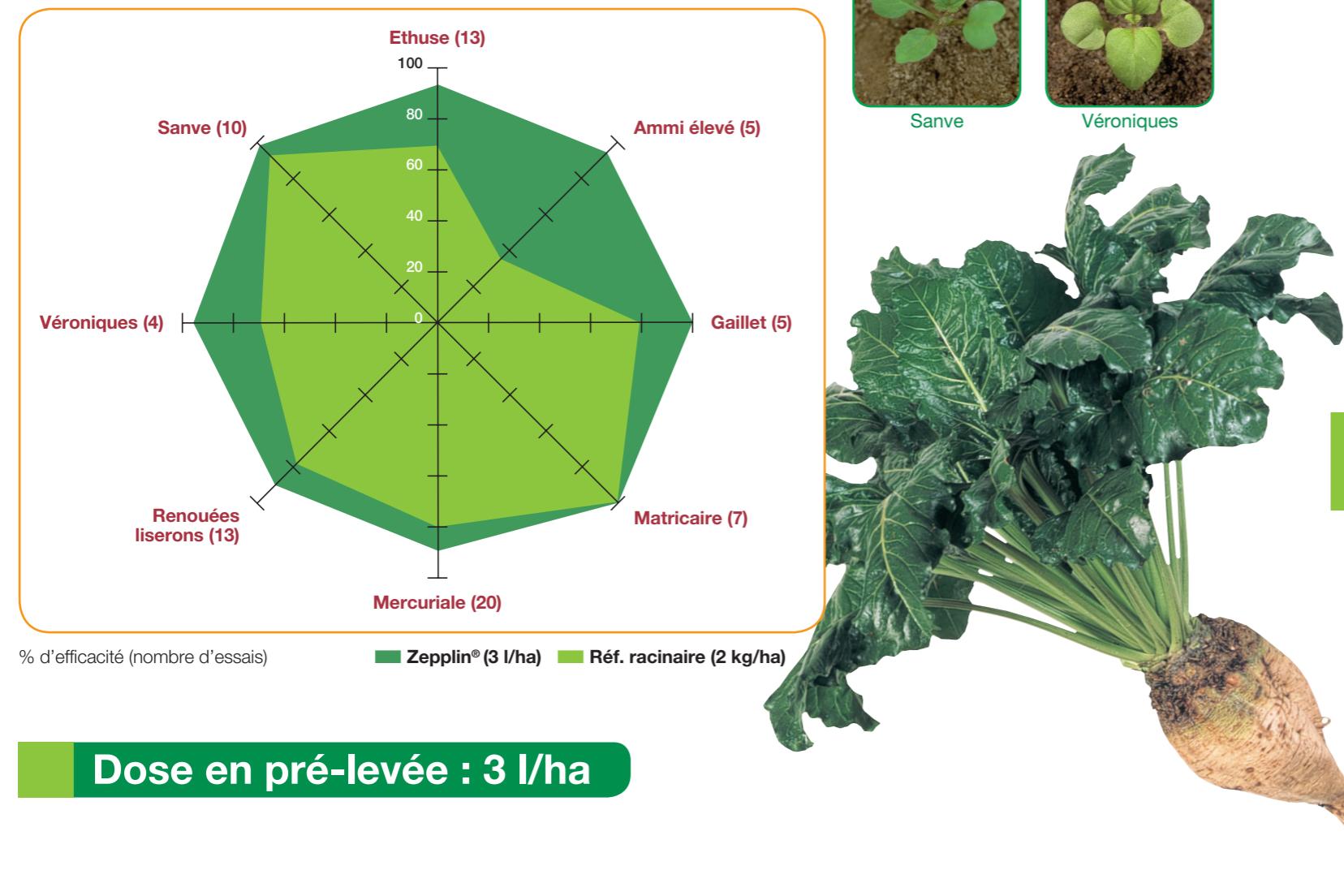
- Efficacité maximale sur ombellifères
- Gestion de la post-levée facilitée
- Sécurité sur sols se ressuyant lentement

Zepplin® agit pendant plusieurs semaines. Si le produit est appliqué sur sol sec, il agit dès le retour des pluies et facilite la gestion des traitements de post-levée.

Contrôle de 30 adventices

dont ammi élevé, éthuse, gaillet, matricaire, mercuriale, renouée liseron, sanve, vénoriques.

Efficacité en pré-levée



Zepplin® en post-levée

La référence racinaire

Zepplin® est la référence racinaire sur mercuriale, ombellifères, renouée liseron, gaillet, sanve, vénoriques.

Préconisations

- BTZV : Zepplin® s'utilise en association avec BTV de 0,8 à 1 l/ha.
- BTZIV : Isard®, pour une action renforcée sur mercuriale, matricaire, ombellifères et PSD.
- Zepplin® complète l'efficacité des produits de contact même en conditions sèches. Il est réactivé lors du retour des pluies.
- Autres associations possibles : l'ajout de Safari à BTZV à partir du T2 de post est recommandé en cas de conditions sèches en post-levée sur ombellifères et mercuriale.

Pour B,T,V ajuster les doses selon les conditions de traitement et respecter les conditions d'emploi.

Traiter le matin (hygrométrie, absence de vent), tous les 6 à 10 jours sur adventices jeunes (stade cotylédon à 2 feuilles).

Dose en post-levée : 0,8 à 1 l/ha

- Très efficace
- Efficace
- Peu efficace
- Inefficace
- Pas de donnée

	BTGV	BTZV ⁽¹⁾	BTZIV ⁽²⁾
Amarante			
Agrostis	—		
Ambroisie	—		
Ammi majus	■		
Atriplex		■	
Capselle	—		
Chénopode		■	
Coquelicot	—		
Ethuse	■		
Euphorbe		■	
Fumeterre		■	
Gaillet gratteron		■	
Lamier	—		
Laiteron	—		
Lampsane	—		
Matricaire		■	
Mercuriale	■		
Morelle		■	
Mouron des oiseaux		■	
Mouron des champs		■	
Ortie royale	—		
Pâturin annuel	—	■	
Pensée		■	
PSD	■		
Ravenelle	■		
Renouée des oiseaux		■	
Renouée liseron		■	
Renouée persicaire		■	
Repousse de colza		■	
Sanve	■		
Vénoriques		■	
Vulpin		■	

Source : essais BASF 2005 à 2011

Champ d'activité établi sur la base des résultats BASF et Instituts Techniques en France. Les niveaux d'efficacité mentionnés dans ce tableau sont issus de moyennes d'efficacité obtenues dans les essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un niveau d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des adventices.

(1) BTGV au 1^{er} passage puis 3 traitements BTRV

(2) BTGV au 1^{er} passage puis 3 traitements BTRIV